

PM

2 mars, 2010

Rapport des progrès sur les débats consacrés au Traité de Lisbonne

La Présidence suédoise de la Conférence des présidents des parlements de l'UE soumet ce rapport des progrès du forum de discussion d'IPEX sur la coopération interparlementaire à la lumière du Traité de Lisbonne, pour étude à la rencontre des secrétaires généraux du 7 au 8 mars 2010 à Stockholm. En outre, les débats sur la coordination de la planification des rencontres interparlementaires ont mené à des changements à la proposition préliminaire originale de la Présidence et à des propositions d'un autre point de vue basé sur le rôle du trio présidentiel de l'UE.

Remarques générales sur les débats

À la suite des rencontres de décembre 2009, la Présidence suédoise de la Conférence des présidents des parlements de l'UE, avec l'aide technique des services du Parlement européen, a commencé les préparatifs pour les débats entre les parlements de l'UE basés sur le forum de discussion d'IPEX.

Le forum a été lancé le 28 janvier 2010 avec un débat sur la question de la coordination lors de la planification des rencontres interparlementaires. Le 10 février, un second débat a été lancé sur la subsidiarité et l'échange d'information. Lors des deux débats, il a été demandé aux parlements/chambres de soumettre leurs commentaires d'ici le 18 février, soit en publiant ceux-ci sur le forum, soit en les envoyant dans la boîte aux lettres de la Présidence pour le forum de discussion.

Au total, dix-sept parlements/chambres ont répondu à un des deux documents d'information. Aucun parlement/chambre n'a soumis de commentaire au sujet de la réponse d'un autre parlement/chambre. Toutes les contributions, sauf une, ont été publiées sur le forum. De plus, Les représentants à Bruxelles ont contribué conjointement au sujet du débat sur la subsidiarité et l'échange d'information.

Plusieurs parlements/chambres ont rencontré des problèmes techniques reliés au forum, par exemple sessions de courte durée, incapacité de télécharger leur contribution eux-mêmes. Ce problème a été porté à l'attention des services du Parlement européen.

Subsidiarité et échange d'information

Au vu des commentaires sur le document d'information, la Présidence suédoise de la Conférence des présidents des parlements de l'UE juge qu'il y a motif à tirer certaines conclusions.

1. Un certain nombre de parlements/chambres (frass, fiedu, hours, iesea, bechbⁱ) ont émis une mise en garde contre l'imposition de *procédures rigides* pour l'échange d'information dans des conclusions détaillées ou des lignes directrices. La Présidence partage cette préoccupation et est d'avis que des lignes directrices de ce type ne sont ni nécessaires ni appropriées.
2. Il semble y avoir un niveau de consensus modéré quant à *l'information que les parlements s'attendent à trouver sur IPEX* en ce qui a trait aux contrôles de conformité à la subsidiarité, même si plusieurs parlements/chambres (eerii, nltwe, huors, sizbo, dkfol, itcam/itsen, uklor) ont fait remarquer des variations dues à des différences dans l'organisation du travail de nos parlements/chambres. Plusieurs ont souligné le besoin d'amélioration d'IPEX et des routines de téléchargement d'information.

D'un autre côté, plusieurs parlements/chambres (dkfol, nltwe, eerii, bechb) ont contesté la description, dans le document d'information, de la portée limitée du rôle complémentaire des représentants à Bruxelles en raison de l'information disponible sur IPEX.

Tout parlement/chambre désirant échanger de l'information via son représentant à Bruxelles le fera, sans égard à la forme ou même si l'information peut être trouvée ailleurs. La Présidence, toutefois, considère que chaque parlement/chambre, bien qu'il s'attende légitimement à ce que les autres lui envoient l'information demandée, a la responsabilité d'éviter la redondance non nécessaire lorsqu'il soumet des requêtes, de manière à garder la charge de travail des représentants à un niveau raisonnable.

3. Il semble y avoir un haut niveau de consensus pour la mise à l'essai de la *méthode de travail dont les représentants à Bruxelles ont donné un aperçu*. Toutefois, deux chambres (frass, bechb) s'y opposent, trouvant la méthode trop rigide.

Au même moment, certains parlements (eerii, czsen, hours, czpos) ont indiqué qu'il est nécessaire d'évaluer la méthode et de laisser les représentants continuer à développer leur coopération. La Présidence est aussi pleinement d'avis que les expériences vécues avec la méthode de travail doivent être évaluées et considère que c'est une question qu'il est approprié d'aborder dans le rapport semestriel de la COSAC.

4. En ce qui concerne la dissémination d'information *écrite non officielle ou préliminaire*, nombre de parlements/chambres (dkfol, frass,

huors, dkfol, bechb) ont fait état de suggestions de remplacement semblables. Ces suggestions pourraient possiblement être combinées en établissant un forum non public sur IPEX et en fournissant une liste séparée d'abonnement au forum des contacts spéciaux désignés par chaque parlement/chambre.

La Présidence est d'avis qu'un tel forum pourrait aussi héberger une liste des propositions de priorité prévues, une idée mentionnée par quelques parlements/chambres (dkfol, iesea, nltwe) ainsi que par des représentants à Bruxelles.

5. En dernier lieu, le Parlement danois a souligné *l'interconnexion entre les procédures de contrôle de la conformité en matière de subsidiarité et le dialogue politique* entre la Commission et les parlements nationaux. Le Parlement danois propose que les développements à cet effet soient suivis de près et évalués.

La Présidence de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne considère aussi que le dialogue politique joue un rôle d'une grande importance, et non le moindre, celui d'outil pour la participation parlementaire dans le processus de formation de politiques. Ceci a aussi été souligné par le Parlement portugais. La Présidence désire pour ces raisons présenter la proposition du Parlement danois et suggère que le rapport semestriel de la COSAC, à titre d'instrument existant viable, soit utilisé pour la collecte de témoignages à cet égard.

Suggestions pour la rencontre des secrétaires généraux du 7 au 8 mars

Sur la base des débats, la Présidence de la Conférence des présidents des parlements de l'UE propose que, lors de la rencontre des secrétaires généraux à Stockholm les 7 et 8 mars, il y aurait lieu de :

- encourager les représentants à travailler selon le modèle sur lequel ils ont donné leur accord, tout en évitant la bureaucratisation et les procédures exagérément rigides, de manière à contribuer à un échange systématique d'information au sujet des dossiers qui sont présentement l'objet de débats.
- instituer l'établissement d'un forum sur IPEX, où les parlements seront capables d'échanger de l'information préliminaire non officielle écrite. Ce forum hébergera aussi une liste des contacts spéciaux désignés et une liste des propositions de priorité prévues. Chaque parlement/chambre est responsable de l'exactitude des deux listes élaborées en leur nom.
- propose que la Conférence des présidents des parlements de l'UE demande à la COSAC, par l'entremise du rapport semestriel, de fournir à la Conférence des présidents des parlements de l'UE les conclusions essentielles sur la manière dont les parlements utilisent

la procédure de conformité en matière de subsidiarité et le dialogue politique de l'initiative Barroso, ainsi que sur les expériences reliées aux méthodes de travail des représentants des parlements nationaux à Bruxelles.

Coordination de la planification des rencontres interparlementaires

Aucun des parlements/chambres ayant répondu n'a exprimé une opposition à l'idée de rechercher un nouveau consensus sur l'annexe aux lignes directrices sur la coopération interparlementaire dans l'UE. Pour ces motifs, la Présidence de la Conférence des présidents des parlements de l'UE entend mettre de l'avant ce projet. Les parlements/chambres qui ont répondu ont, toutefois, soulevé nombre de questions importantes et de propositions d'amendements qui doivent être abordées.

1. Premièrement, la Présidence est d'accord avec le point fondamental soulevé par le Parlement finlandais voulant qu'une entente entre les parlements sur la *nécessité de restreindre le nombre de rencontres* constituerait une étape importante dans la bonne direction. Ce point sera revu à la Conférence des présidents des parlements de l'UE en mai.

En même temps, la Présidence aimerait souligner que moins de rencontres ne signifie pas moins de contacts. Au contraire, cela pourrait signifier que plus de ressources sont rendues disponibles pour d'autres formes de contact interparlementaire. À cet égard, la Présidence de la Conférence des présidents des parlements de l'UE a demandé de l'information sur l'état de préparation des parlements en ce qui a trait à la vidéoconférence. Un compte-rendu sera présenté à la rencontre des secrétaires généraux.

Toutefois, ce n'est pas demain la veille, et la Présidence croit que dans tous les cas, une meilleure coordination dans la planification des rencontres est aussi nécessaire pour améliorer la situation actuelle.

2. La question principale en suspens en ce qui a trait à l'annexe préliminaire dans le document d'information de la Présidence est la *définition de la constellation coordinatrice*. Là où la Présidence suggérait une constellation comportant la présidence présente et trois présidences passées de l'UE et le Parlement européen, les parlements danois et irlandais ont suggéré que les parlements du trio présidentiel de l'UE soient placés au centre du processus de coordination de la planification. Le Parlement portugais suggère, comme troisième option, que la Troïka de l'UE est la constellation la plus convenable. Une quatrième option, assurer une représentation permanente de la Présidence de la Conférences des présidents des parlements de l'UE, a été proposée par le Parlement italien.

Pour ce qui est du concept de trio, le Parlement danois en est le défenseur le plus constant, proposant plusieurs amendements à l'avant-projet à cet égard. La Présidence suédoise de la Conférence des présidents des parlements de l'UE a tendance à être d'avis qu'il y a des avantages à centrer le processus de planification sur le trio présidentiel de l'UE, où la continuité d'un trio au suivant, comme suggéré, est entre les mains des parlements de la dernière et de la première présidence des trios concernés. La Présidence de la

Conférence des présidents des parlements de l'UE a ébauché des dispositions prenant en compte le concept de trio.

3. En ce qui concerne les dispositions sur *l'échange d'information au cours de la planification des rencontres*, l'Assemblée Nationale française a proposé un amendement qui permet aux parlements concernés de décider eux-mêmes de la manière à utiliser pour échanger l'information. Cette proposition a été insérée dans un projet amendé.
4. En ce qui concerne les dispositions relatives au *calendrier*, le Parlement danois fait valoir que le parlement du pays occupant la Présidence de l'UE devrait avoir la responsabilité de soumettre l'ordre du jour des rencontres au calendrier d'IPEX. La Présidence suédoise de la Conférence des présidents des parlements de l'UE partage l'opinion que ceci peut être préférable, sans égard au choix de la constellation coordinatrice, et est favorablement disposée à l'inclure dans un projet amendé. Toujours, et conformément à la proposition du Parlement danois, la notification des rencontres par l'entremise du calendrier d'IPEX ferait suite à des consultations auprès des autres parlements.

Il est proposé que cette consultation auprès des autres parlements soit encore accomplie au niveau du secrétaire général. Comme souligné par le Parlement italien, les consultations pourraient être faites par écrit.

5. En ce qui concerne les dispositions sur la *documentation*, l'Assemblée Nationale française a fait ressortir que les documents relatifs aux rencontres sur IPEX devraient être disponibles à la fois en Anglais et en Français et lorsque nécessaire dans d'autres langues. La Présidence croit que les lignes directrices et les pratiques existantes fournissent des consignes appropriées à cet égard.

Cette réflexion est aussi valide en ce qui a trait à la référence au centre de support dans la version préliminaire originale de la Présidence qui a été supprimée pour ce motif.

6. Enfin, les parlements/chambres qui ont répondu ont soulevé diverses *autres questions importantes* de nature plus générale. Par exemple, les parlements irlandais et portugais ont souligné que les activités interparlementaires doivent être centrées sur la justice et les affaires intérieures ainsi que sur la politique étrangère et de sécurité, incluant la défense. En ce qui touche ce point, la Présidence suédoise de la Conférence des présidents des parlements de l'UE aimerait lancer l'idée d'utiliser les constellations de rencontres permanentes existantes à cet égard. En outre, le Parlement danois suggère qu'un ensemble de formats de rencontre prédéfinis soit établi qui seraient mis en application de manière appropriée lorsque des rencontres sont planifiées dans un court délai. Le Parlement danois suggère aussi que les secrétaires généraux se réunissent semestriellement.

La Présidence aimerait encourager la continuation du débat sur ces questions, ainsi que sur les autres questions soulevées, avec comme objectif de parvenir à des conclusions pour la rencontre des présidents en mai. À ce moment-ci, il n'est pas jugé qu'il est approprié de les inclure dans l'annexe.

Suggestions pour la rencontre des secrétaires généraux du 7 au 8 mars

En tenant compte des commentaires et contre propositions dont il a été fait état en réponse au document d'information de la Présidence, la Présidence soumet un projet amendé pour la rencontre des secrétaires généraux à Stockholm les 7 et 8 mars.

La colonne gauche est basée sur la version originale préliminaire de la Présidence et les amendements y sont soulignés. La colonne droite représente l'alternative selon laquelle les parlements du trio présidentiel de l'UE sont placés au centre du processus de coordination des rencontres.

Questions d'intérêt commun

<i>Original préliminaire inchangé</i>	<i>Concept de trio préliminaire</i>
Prenant en considération les divers programmes en fonction et d'autres documents stratégiques de l'UE, les secrétaires généraux (ou d'autres officiels de haut niveau nommés par le Président) devraient identifier et soumettre à la conférence des présidents les questions d'intérêt commun sur lesquelles se concentrer au cours des années suivantes.	Prenant en considération les programmes et priorités des trios présidentiels de l'UE, les secrétaires généraux (ou d'autres officiels de haut niveau nommés par le Président) devraient identifier et soumettre à la conférence des présidents les questions d'intérêt commun sur lesquelles se concentrer au cours des années suivantes.

Échange d'information pour la planification des rencontres interparlementaires

<i>Version originale préliminaire amendée</i>	<i>Concept de trio préliminaire</i>
Les représentants des parlements de la présidence présente et des trois présidences prochaines de l'UE et les <u>unités responsables</u> du Parlement européen doivent échanger de <u>l'information sur une base régulière</u> sur la planification des rencontres interparlementaires, entre autres sur le choix des sujets et le choix du moment.	Les représentants des parlements du prochain trio présidentiel du Conseil de l'UE et les unités responsables du Parlement européen doivent échanger de l'information sur une base régulière sur la planification des rencontres interparlementaires, entre autres sur le choix des sujets et le choix du moment.

Calendrier

<i>Version originale préliminaire amendée : responsabilité assignée au parlement de la présidence de l'UE</i>

Pour faciliter la planification et le travail des parlements, une vue d'ensemble des activités devrait être fournie. Pour cette raison, un calendrier des rencontres interparlementaires de l'UE est hébergé sur le site Web d'IPEX.

L'information sur les rencontres régulières comportant des commissions sectorielles, sur la COSAC ou sur les autres forums ou réseaux établis, ainsi que sur les rencontres interparlementaires datées ou prévues ad hoc, devrait être envoyée au secrétaire général du parlement du pays de la présidence de l'UE. Il/elle soumettra l'information sur les rencontres au calendrier d'IPEX après avoir consulté les secrétaires généraux des autres parlements de l'UE. Le calendrier est assujéti au droit de tout parlement de proposer de nouvelles initiatives.

Invitations

Version originale préliminaire amendée

Des invitations formelles aux rencontres devraient être envoyées au président de chaque chambre avec copie aux secrétaires généraux.

Une liste de contacts pour la Conférence des présidents des parlements de l'UE, comportant les secrétaires généraux, devrait être fournie sur IPEX. Les listes de contacts devraient être mises à jour continuellement dès la soumission de l'information par les parlements.

Documentation

Original préliminaire inchangé

Toutes les invitations, l'information pertinente et les documents concernant les rencontres devraient être rendus disponibles par l'entremise du calendrier d'IPEX.

ⁱ Les références abrégées aux chambres sont faites conformément à la codification d'IPEX :

bechb – Chambre des représentants belge

czpos – Chambre des députés tchèque

czsen – Sénat tchèque

dkfol – Parlement danois

eerii – Parlement estonien

grvou – Parlement grec

frass – Assemblée Nationale française

iesea – Parlement irlandais (responsabilité conjointe avec la *Houses of Oireachtas*)

itcam/itsen – Chambre des députés italienne/Sénat italien (responsabilité conjointe)

hours – Assemblée Nationale hongroise

nltwe – Chambre des représentants néerlandaise

ptass – Assemblée de la République portugaise

sizbo – Assemblée Nationale slovène

fiedu – Parlement finlandais

uklor – House of Lords britannique